

POUR LES AVEUGLES
PAR LES AVEUGLES

BULLETIN MENSUEL
de
**L'UNION DES AVEUGLES
DE GUERRE**

Reconnue d'utilité publique par décret du 9 avril 1921

et

**Journal des Soldats Blessés
aux Yeux**



SOMMAIRE

Assemblée générale. — Liste des candidats administrateurs. — Les orphelins de guerre combattants. — Les voyages aux tombes.

Notes et Informations

Le paiement de la pension réajustée. — Voir. — Aux militaires de carrière. — Montres pour aveugles.

Chronique de l'U. A. G.

Caisse fraternelle. — Entre nous. — Compte rendu de la Section départementale de la Seine-Inférieure. — Légion d'honneur. — Avis important.

Administration :

Siege de l'U. A. G., 25, rue Ballu, PARIS (9^e)

TÉLÉPH. : Central 44-88 — Chèque postal 160-31

80P606

PRÉSIDENT D'HONNEUR

de l'Union des Aveugles de Guerre

M. A. MILLERAND, ancien Président de la République.

COMITÉ DE PATRONAGE

M. BARTHOU ;
M. le colonel FABRY, ancien ministre des Colonies ;
M. BRIEUX, de l'Académie Française, président honoraire ;
M. le général BALFOURIÉ ;
M. BORREL, député, ancien sous-secrétaire d'Etat ;
Mme Marthe BRANDÈS ;
M. BRISAC, préfet ;
M. J. RIDGELY CARTER ;
M. Paul DE CASSAGNAC, ancien député ;
M. COTTIN, notaire honoraire ;
M. Maurice DONNAY, de l'Académie Française ;
M. DUÇO, médecin-inspecteur ;
M. FRIBOURG, député ;
Miss Alice GETTY ;
M. Justin GODART, ministre du Travail et de l'Hygiène ;
Miss GRASS HARPER ;
Miss WINIFRED HOLT ;
Mme Léopold KAHN ;
Mme Géo KESSLER ;
M. KRUG ;
M. LUGOL, sénateur ;
Mme la maréchale MAUNOURY ;
M. le docteur MORAX ;
M. MEYER, conseiller d'Etat ;
M. Henry PATÉ, député ;
M. Pierre RAMEIL, député ;
M. HENRI-ROBERT, de l'Académie Française, ancien bâtonnier de l'Ordre des Avocats ;
Général SAINTE-CLAIRE-DEVILLE ;
M. VALLÉRY-RADOT ;
M. Constant VERLOT, député ;
M. le Professeur WALTHER, membre de l'Académie de Médecine.

Assemblée Générale de 1925

Dans notre prochain Bulletin, le Conseil d'administration vous présentera son rapport moral et le trésorier son rapport financier.

Nous vous rappelons les différentes Commissions devant précéder l'Assemblée générale et chargées d'étudier, de discuter les différentes questions portées à l'ordre du jour de notre grande réunion, qui auront lieu à l'Union des Aveugles de Guerre.

Nous ne saurions trop insister auprès des camarades qui auraient des objections à formuler, des avis à donner, des questions à poser, de le faire devant ces Commissions pour simplifier le plus possible et rendre plus nette et plus précise notre réunion annuelle.

1° Le vendredi 13 novembre :

Première Commission : de 9 h. à 10 h. 15.

Relations extérieures (Office National des Combattants, Associations de Mutilés, Œuvres s'occupant des Aveugles de Guerre), Propagande, Aveugles sans pension.

Rapporteur : Scapini.

Deuxième Commission : de 10 h. 30 à 11 h. 30.

Pupilles de la Nation. Article 64 de la loi du 31 mars 1919, Transports.

Rapporteur : Gudefin.

Troisième Commission : de 14 heures à 18 heures.

Fonctionnement du Siège social et de la Maison de Franceville, Groupements régionaux, Sections départementales.

Rapporteur : Favret.

2° Le samedi 14 novembre :

Quatrième Commission : de 9 heures à 11 heures.

Pension des veuves, des femmes d'aliénés, des ascendants.

Rapporteur : Favret.

Enfin ce samedi, de 14 h. 30 à 17 heures, présentation des vœux préparés dans les Commissions précédentes.

Les camarades qui désireraient faire connaître, par correspondance, leur opinion sur les questions à étudier par les Commissions sont priés de ne pas attendre au dernier moment et de faire une lettre séparée pour chacune des questions qu'ils traiteront.

LISTE DES CANDIDATS ADMINISTRATEURS

ANTOINE (Louis) (administrateur sortant), né le 23 novembre 1888 à Mirecourt (Vosges), domicilié 10, quai Richemont, Rennes (Ille-et-Vilaine).

BLONCOURT (Elie-Clainville), né le 5 mai 1896 à Basse-Terre (Guadeloupe), domicilié 44, rue des Boulangers, Paris.

CABASSON (Maurice) (administrateur sortant), nommé administrateur par le Conseil d'administration du 13 juin 1925, en remplacement de Leveau, démissionnaire; né le 31 janvier 1892 à Marseille, domicilié 29, chemin des Chartreux, Marseille (Bouches-du-Rhône).

CARDOT (Désiré), né le 4 janvier 1893 à Lure (Haute-Saône), domicilié 86, rue des Pyrénées, Paris.

DUBOIS (Charles), né le 1^{er} octobre à Paris, domicilié 24, avenue des Peupliers, à Neuilly-Plaisance (Seine-et-Oise).

DUFOURC (Pierre) (administrateur sortant), né le 20 avril 1899 à Auch (Gers), domicilié 11, rue de Maistre, Paris.

FAVRET (René) (administrateur sortant), né le 18 janvier 1884 à Paris, domicilié 37, rue des Belles-Feuilles, Paris.

GOUBIN (Eugène) (administrateur sortant), né le 2 janvier 1879 à Jouy-sur-Morin (Seine-et-Marne), domicilié à Les Loges-de-Baris-Carroix, par Nangis (Seine-et-Marne).

IZAAC (Henri) (administrateur sortant), né le 10 juin 1881 à Pau (Basses-Pyrénées), domicilié 81, rue Lavalète à Angoulême (Charente).

LALLEMENT (Henri) (administrateur sortant), né le 8 janvier 1881 à Oran (Algérie), domicilié 33, boulevard Carnot, à Cannes (Alpes-Maritimes).

L'EVESQUE (Gaston) (trésorier sortant), né le 23 juin 1887 à Cormeilles-en-Parisis (Seine-et-Oise), domicilié 24, rue Mogador, Paris.

MALGAT (Gaston) (administrateur sortant), né le 7 novembre 1888 à Auxerre (Yonne), domicilié 28 bis, rue du Chemin-de-Fer, à Villemomble (Seine).

MALINGRE (Hippolyte), né le 21 juillet à Boulogne-sur-Seine, domicilié à Serris (Seine-et-Marne).

MARTIN (Paul), né le 23 décembre 1883 à Catillon (Nord), domicilié 10, rue de l'Union à La Courneuve (Seine).

A RATIFIER

VIROT (Georges), né le 6 octobre 1885 à Bourgneuf-Val-d'Or (Saône-et-Loire), domicilié 14, rue Daru, Paris.

Les orphelins de guerre combattants

Des foyers sont à nouveau éprouvés, des mères pleurent leur fils, des femmes leur mari, des enfants leur père.

Nous connaissons trop l'horreur des champs de bataille pour ne pas partager l'angoisse de nos jeunes camarades qui se battent au Maroc. Le pays sait très bien qu'il peut compter sur eux comme il a pu compter sur leurs aînés, « Français » n'est-il pas synonyme de « courageux » ?

Tous les Français doivent faire leur devoir et tous les vrais Français ont à cœur de le faire. Mais il est une catégorie de jeunes gens dont la vie est sacrée : ce sont les orphelins de guerre, ceux qui, au foyer, ont remplacé leur père tombé, il n'y a pas bien longtemps, au champ d'honneur.

Comment peut-on concevoir cette situation cruelle qu'après avoir perdu le père de ses enfants une mère perde une seconde fois son soutien, car elles sont nombreuses celles qui sont restées fidèles au glorieux vainqueur et qui ont placé dans la vie de leur fils tout l'espoir d'une vie meilleure et plus calme après l'accomplissement de leur double tâche de mère et de chef de foyer.

De nombreuses démarches ont été faites par le Comité d'Entente des Grandes Associations auprès du ministre de la Guerre pour que soient épargnés ces fils, sur lesquels reposent tant d'espérance. Cette requête a été accueillie avec bienveillance. M. Painlevé a bien voulu déclarer « qu'il avait déjà décidé que les soldats avant eu deux frères tués à l'ennemi ne seraient pas envoyés au Maroc. Ou'il faisait examiner s'il est possible de prendre une mesure semblable pour les orphelins de guerre ».

A l'heure actuelle, aucune solution satisfaisante n'a été obtenue et les orphelins pour lesquels a été demandé un régime, non de faveur

mais d'équité, sont trop nombreux, dit-on, car la France a besoin de ses jeunes soldats.

Aujourd'hui, après avoir connu le départ non suivi de retour de leur mari, certaines mères connaissent le départ de leur fils, rendu encore plus pénible par la question angoissante qu'elles se posent : « Subira-t-il le sort de son père ? » Il est indispensable que les pouvoirs publics mettent fin à cette pénible situation.

FAVRET.

Les voyages aux tombes

Il nous paraît utile de rappeler aux familles des morts et disparus les avantages qui leur sont accordés pour faire un voyage au front.

L'article 10 de la loi du 29 octobre 1921 précise quels sont les droits des veuves, ascendants et descendants des militaires morts pour la France.

Deux cas sont à envisager :

- 1° Le corps est inhumé dans un cimetière du front;
- 2° Le militaire fut porté disparu.

Pour se rendre sur la tombe des militaires inhumés dans un cimetière du front, les veuves, ascendants et descendants du premier et du second degré ont droit, une fois par an, à un permis de 2° classe leur permettant d'accomplir gratuitement le voyage du lieu de leur résidence à celui de l'inhumation faite par l'autorité militaire.

Le même avantage est accordé à ces parents lorsque le militaire est disparu. Dans ce cas, le permis est délivré pour se rendre à l'ossuaire militaire le plus rapproché du lieu indiqué par le jugement déclaratif de décès.

Pour obtenir ce permis, les familles doivent en faire la demande au directeur de la Compagnie des chemins de fer du grand réseau qui dessert la gare de leur domicile. A cette demande, il convient de joindre un certificat de décès ou de disparition du militaire et une justification du degré de parenté; ces pièces sont délivrées par la mairie.

Lorsque les bénéficiaires de ces dispositions sont empêchés, ils peuvent faire profiter de leur titre, à leur place, un des proches parents

du défunt : frère, sœur, oncle, tante, neveu ou nièce. Ils doivent le spécifier dans leur demande, qui est accompagnée d'un certificat du maire établissant que le bénéficiaire est empêché et faisant connaître le nom du remplaçant.

Si les parents, la veuve ou les enfants ne sont plus vivants, le permis qui leur revenait peut être cédé au frère ou à la sœur aînée, lesquels peuvent en faire bénéficier à leur place un autre frère ou une autre sœur du militaire mort ou disparu.



NOTES & INFORMATIONS

Le paiement de la pension réajustée

Titulaires d'une pension d'invalidité et d'une rente d'accident du travail

Dans tous les cas de mort ou d'incapacité couverts par la loi sur les accidents du travail, si la rente est inférieure à la pension militaire, les accidentés ou leurs ayants droit reçoivent de l'Etat, à titre de pension, la différence entre la rente accident de travail et la pension militaire, soit la totalité de la pension militaire. C'est le cas de quelques Aveugles de guerre.

Le supplément de 80 % et le rappel porteront non sur la fraction de pension excédant le montant de la rente accident, mais sur la totalité de la pension comprenant rente et versement de l'Etat.

VOIR

Nous avons communiqué au docteur Bonnefon la liste des camarades désireux de le consulter. L'éminent oculiste vient de nous aviser qu'il se tiendra à la disposition des Aveugles de Guerre à partir du 1^{er} octobre prochain, à Bordeaux, clinique Condillac, 33, rue Condillac.

Les intéressés pourront se rendre auprès du docteur sans demander de rendez-vous, à condition de ne pas venir un samedi.

AUX MILITAIRES DE CARRIERE

bénéficiaires de l'article 10 de la loi du 31 mars 1919

Nous reproduisons ci-dessous copie de la lettre du capitaine Versini :

« Je m'empresse de vous communiquer la bonne nouvelle que j'ai reçue ce matin et qui m'a été envoyée par M. Chareyre, maître des requêtes au Conseil d'Etat, en vous priant de bien vouloir la faire connaître aux camarades intéressés.

« Par arrêt du 3 août 1923, le Conseil d'Etat a rejeté comme non recevable, parce que formé irrégulièrement, le recours du ministre des Pensions. L'arrêt de la Cour régionale des pensions de Lyon rendu en votre faveur le 13 juillet 1923 portera donc son plein et entier effet. Vous pouvez tenir cela pour officiel. »

Il résulte de cet arrêt du Conseil d'Etat que les intéressés, les militaires de carrière titulaires d'une pension mixte et bénéficiaires de l'article 10 de la loi du 31 mars 1919, peuvent demander la révision de leur pension en ce qui concerne l'application de l'article 10. L'allocation accordée en vertu de cet article doit être calculée sur l'ensemble de la pension mixte et non seulement sur la pension d'invalidité.

MONTRES POUR AVEUGLES

M. A. Caron, autrefois 43, rue d'Hauteville, à Paris, actuellement à Enghien-les-Bains (Seine-et-Oise), 17, rue Blanche, nous informe qu'il continue à tenir à la disposition des Aveugles de Guerre des montres à ancre avec cadran « Braille » au prix de 55 francs.

Le comte Antoine de la Rochefoucauld, à Menilles (Eure), désire mettre gratuitement à la disposition d'un Aveugle de Guerre marié et ayant des enfants, une petite maison de campagne composée de deux grandes pièces et nombreuses dépendances, sise à Menilles (Eure). Les camarades intéressés par cette offre généreuse sont priés de s'adresser directement à M. de la Rochefoucauld.



Chronique de l'U. A. G.

CAISSE FRATERNELLE

Notre Caisse Fraternelle a distribué, entre le 16 juillet et le 15 août 1925, une somme de 4.050 francs, se répartissant comme suit:

| | |
|-------------------------|-------|
| Naissances | 2.200 |
| Secours | 1.700 |
| Décès (couronnes) | 150 |

Il y a lieu d'ajouter à ces 4.050 francs, une somme de 7.300 francs pour prêts d'honneur et de constructions de maisons.

La Commission de Caisse Fraternelle a eu à examiner 14 demandes de secours sur lesquelles 6 n'ont donné lieu, pour motifs divers, à aucun secours.

ENTRE NOUS

NAISSANCES

Notre camarade et Mme Barbier (Jean), de Plougouven (Finistère), nous font part de la naissance de leur sixième enfant, André, né le 14 février 1925.

Notre camarade et Mme Vion, de Saint-Martin-en-Bresse (Saône-et-Loire), nous font part de la naissance de leur fille, Juliette, née le 12 juin 1925.

Notre camarade et Mme Souverain (Etienne), de Neuilly-Plaisance (Seine-et-Oise), nous font part de la naissance de leur fils René, né le 16 juillet 1925.

Notre camarade et Mme Dessis, de Rion-des-Landes (Landes), nous font part de la naissance de leur fils Alphonse, né le 21 mars 1925.

Notre camarade et Mme Dahout, de Chooz (Ardennes), nous font part de la naissance de leur fille Thérèse, née le 23 juillet 1925.

Notre camarade et Mme Moteau, de Méobecq (Indre), nous font part de la naissance de leur fille Paulette, née le 24 juillet 1925.

Notre camarade et Mme Chachet (Joseph), de Lyon (Rhône),

nous font part de la naissance de leur fille Andrée, née le 8 juillet 1925.

Notre camarade et Mme Sénéchal (François), de Boulogne-sur-Mer (Pas-de-Calais), nous font part de la naissance de leur fille Jacqueline, née le 27 juillet 1925.

Notre camarade et Mme Guy (Henri), de Grignoncourt (Vosges), nous font part de la naissance de leur fille Andrée, née le 17 juillet 1925.

Notre camarade et Mme Cartoux (Elie), de Vogue (Ardèche), nous font part de la naissance de leur fille Geneviève, née le 9 août 1925.

Notre camarade et Mme Berrod, de Colbosc (Seine-Inférieure), nous font part de la naissance de leur deuxième fille Françoise, née le 15 juillet.

Nous adressons nos sincères félicitations aux heureux parents et nos vœux de prospérité aux bébés.

MARIAGES

Notre camarade Salembier, d'Angers (Maine-et-Loire), nous fait part de son mariage.

Notre camarade Chanson (Gabriel), de Velars (Côte-d'Or), nous fait part de son mariage avec Mlle Allalinarde, qui a été célébré le 23 juillet 1925.

Notre camarade Piot nous fait part du mariage de sa fille avec M. Georges Boumandil, qui a été célébré le 6 août 1925.

Nous adressons aux jeunes époux nos meilleurs vœux de bonheur.

DÉCÈS

Nous apprenons le décès :

De la mère de notre camarade Nicolas, d'Eaubonne, survenu le 15 juillet.

De la fille de notre camarade Fondeville, décédée à l'âge de 7 ans 1/2, le 19 juillet 1925.

Du beau-père de notre camarade Remy (Jules), de Oudincourt (Haute-Marne), survenu le 29 juillet, à l'âge de 60 ans.

De la fille de notre camarade Menuet, de Saint-Malo (Ille-et-Vilaine) décédée à l'âge de 10 ans.

Du fils de notre camarade Gauch, de Cannes (Alpes-Maritimes), décédé à 9 mois.

Du fils de notre camarade Carlier, de Soissons (Aisne), décédé le 9 août, à l'âge de 21 ans.

Du fils de notre camarade Betremieux, de Hasnon (Nord), décédé le 7 août, à 19 mois.

Nous exprimons aux parents nos plus vives condoléances.

SECTION DÉPARTEMENTALE DE LA SEINE-INFÉRIEURE

Procès-verbal de la réunion du 28 Juin 1925

La séance est ouverte à 10 heures précises du matin, sous la présidence du camarade Godard, en l'absence de M. le commandant Grosnier, président d'honneur, qui s'est excusé retenu par des engagements antérieurs, ainsi que M. Boulanger, secrétaire.

Sont présents les camarades : Cagnard, Lemarchand, Angot, Abraham, Brevel, Rost, Talleur, Verdure, Landais, Viel, Frère, Varnier, trésorier, et Foure, commissaire aux Comptes.

Se sont excusés, les camarades : Picot, de Grémoville; Chatonnier, de Frichemesnil; Gille, de Cléon; Leroy, de Fécamp; Vochelet, de Dieppe; Capelle, de Déville; Lesade, de Luneray; Mauconduit, de Bolbec; Durand, de Rouen; Duval, de Mallévrier; Girou, de Lillebonne; Baralle, à Ivry; Vincent, de Sanvic; Dupuis, de Doudeville, tous les camarades délèguent leur pouvoir au président Godard; le camarade Ferre qui donne son pouvoir au camarade Cagnard.

Le Président fait donner lecture de la correspondance qu'il a reçue, telle celle du camarade Abraham Pierre qui fait part de son mariage, du camarade Lesade, annonçant une septième naissance dans sa famille, du camarade Lemarchand, annonçant également la naissance d'un deuxième enfant.

Les membres présents adressent leurs félicitations à leurs camarades.

Il est ensuite donné lecture des circulaires des 5 et 23 juin, ainsi que d'une lettre du 4 mars du siège de l'U. A. G. annonçant l'envoi d'un guide-main Pascal qui est soumis aux camarades présents, avec facilité de pouvoir l'utiliser.

Il est distribué des exemplaires du règlement intérieur pour les régions et les départements de l'U. A. G.

Lors de la présentation des excuses du camarade Baralle, actuellement à Ivry (Nord), les camarades présents font observer qu'il y aurait

utilité à signaler au siège central ce changement de résidence et de faire part à ce camarade qu'il ne peut plus faire partie de la Section Départementale de la Seine-Inférieure.

Le Trésorier donne lecture de la situation financière dont l'actif s'élève au 15 juin à la somme de 3.216 fr. 06.

En conformité du règlement intérieur de mars 1925, dont il est parlé plus haut, le président procède à l'élection complémentaire du Comité Régional d'Administration.

Les camarades Rost, Abraham, Angot et Prevel sont désignés comme membres supplémentaires.

Il est ensuite question de la nomination d'un délégué à la prochaine Assemblée générale qui doit avoir lieu à Paris en novembre. Le camarade Cagnard est désigné à l'unanimité et les frais de déplacement usuels lui sont accordés.

Sur une observation du camarade Cagnard relative au prêt pouvant être consenti aux membres de l'U. A. G., les membres présents émettent le vœu suivant :

« Que le montant de la somme pouvant être mise à la disposition
« des membres de l'U. A. G., tout en ne pouvant être supérieur à
« cinq mille francs, soit accordé en son entier aux camarades qui en
« feraient la demande, avec justifications et que le délai de rembour-
« sement soit prolongé. »

Le Président donne connaissance à l'Assemblée d'un projet tendant à accorder une indemnité supplémentaire à la veuve des camarades lors de leur décès. Après explication, l'Assemblée émet le vœu suivant :

« Demande que l'allocation accordée à la veuve lors du décès
« d'un camarade soit portée à 1.200 francs, et d'y ajouter une indem-
« nité supplémentaire de 100 francs par enfant âgé de moins de dix-
« huit ans. »

Le Président fait savoir qu'il a reçu le 24 juin, de la Préfecture de la Seine-Inférieure, une communication pour l'élection d'un membre au Comité départemental des Mutilés et Réformés de la guerre, laquelle doit avoir lieu le dimanche 12 juillet 1925.

Cette communication parvenant par anticipation à la réunion de ce jour, le camarade Godard informe les membres de la Section départementale qu'après autorisation du Conseil d'administration, il a déposé sa candidature le 27 juin, délai imparti.

Ratification est faite de la décision du Bureau.

Le Président informe les camarades présents que la prochaine réunion aura lieu en septembre 1925.

L'ordre du jour étant épuisé, et les membres présents ne demandant plus la parole, la séance plénière est levée à 11 h. 10 du matin.

LEGION D'HONNEUR

Par décret du 2 juillet 1925, pour prendre rang du 11 août 1924, a été nommé au grade de Chevalier de la Légion d'honneur :

Cachet (Joseph), ex-soldat du 158^e régiment d'infanterie.

AVIS IMPORTANT

Aux camarades des départements de la Charente-Inférieure, de la Dordogne, des Landes, des Hautes-Pyrénées, des Basses-Pyrénées et de la Gironde.

L'Assemblée annuelle de la Section régionale de Bordeaux aura lieu, le lundi 5 octobre, salle de l'Athénée, à 14 heures précises.

ORDRE DU JOUR :

- 1° Rapports moral et financier de la Régionale ;
- 2° Nouveaux statuts des Sections ;
- 3° Rapports moral et financier de l'U. A. G. ;
- 4° Etude de ces rapports et des vœux présentés devant les Commissions ;
- 5° Nomination d'un délégué.



CONSEIL D'ADMINISTRATION

Président : SCAPINI ; Vice-Présidents : COURTEIX, GRILLET, NICOLAI.

Secrétaire général : FAVRET.

Trésorier : GASTON L'EVESQUE.

Membres : AMAR, ANTOINE, ARNAULT, BARDOUX, BERTRAND, BOIS, CABASSON, CONAN, DERUNDEU, DUFOURC, FAUVEL, GOUBIN, GUDEFIN, IZAAC, LAFFARGUE, LAGARDE, LALLEMENT, LAUTÉ, LELOUP, MALGAT, NOIREAUX, ROBERT (Maurice), TOUDOURI, VIROT.

COMITÉ D'ACTION

M. FRANÇOIS-MARSAL, Président d'honneur ;

M. le Baron DE TRAVERSAY, Président ;

Mlle ARBEL, Vice-Présidente ;

M. MEYNADIER, Vice-Président ;

M. Oscar BLOCH, Secrétaire adjoint ;

M. AUTERBE, Actuaire à la Compagnie « L'Union » ;

M. Marcel BLOCH.

Mme BROQUIN.

M. CHEPPER.

M. Pierre CHÉROT.

Mme CHEVALIER.

Mme CONTAMIN.

M. DUBRANLE, Inspecteur des Ecoles de Rééducation

Mlle JALAGUIER.

Mme HENRI.

Mme KALT.

Mme L'EVESQUE.

Mme LÉVY-WEISS.

M. MAYER.

Mme MEYER.

Mme MUS.

M. PASCAL.

M. Joseph ROUX.

M. SOLLAR.

D^r SCHNEIDER.

Liste des Donateurs

M. G. Scheideker, à Muttersholz (Bas-Rhin), 55 francs. — M. Zoler, à Paris, 100 francs. — Les Maîtresses et les Elèves de l'Ecole de Jeunes Filles Saint-Roch, à Toulon, 25 francs. — Anonyme, n° 20.767, 10 francs. — Mme Arthur Luck, à Londres, 300 francs. — M. Ducasse, à Paris, 100 francs. — M. Romans, Charols (Drôme), 20 francs. — M. Léopold Lévy, Paris, 100 francs. — Le Personnel de l'Ecole du Jardin de ville de Grenoble, 20 francs. — Mme Baudonnet, à Guithary (Basses-Pyrénées), 25 francs. — Mme Quirière, à Evreux (Eure), 25 francs. — Les Elèves de l'Ecole de Filles, Cours Julien, Marseille, 30 francs. — Société La Sidi Brahim du Canton de Longwy, 2.031 fr, 55. — M. Héloing, à Buenos-Aires, 500 francs. — Anonyme n° 20.896, 200 francs. — Les Elèves de l'Ecole de Filles à Schremange (Moselle), 10 francs. — Ecole de Filles du Cours Jaurès, à Grenoble, 49 francs. — M. Jean de Kermaingant, Paris, 200 francs. — Les Elèves du Cours complémentaire de l'Ecole de Filles, 23, rue Geoffroy-l'Asnier, Paris, 20 francs. — Un lecteur de l'*Intransigeant*, 20 francs.

Erratum. — Bulletin d'août : Mme de la Chapelle, Château de Gelis, par Limoux (Aude), 2.000 francs et non 200 francs.

